

9^{ème} COURSE DE COTE ARGENTON-BOUGLON

21 et 22 AOÛT 2026



RÈGLEMENT PARTICULIER



Épreuve N° 73509 organisée par l'ASA GASCOGNE AGENAIS N°1006 Enregistrée par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud, le 26/03/2026 sous le N° 23 et par la FFSA le 26/03/2026, sous le permis d'organiser N° 285

Course de Côte	
ASA organisatrice :	GASCOGNE AGENAIS
Nom :	9^e Course de Côte d'ARGENTON-BOUGLON
Date :	Vendredi 21 Août et Samedi 22 Août 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe de France de la Montagne 2027 (coeff.2) • Championnat Régional Ligue Nouvelle Aquitaine Sud pilotes 2026 • Championnat Régional Ligue Nouvelle Aquitaine Sud commissaires 2026 • Challenge de l'ASA Gascoigne Agenais pilotes 2026 • Challenge de l'ASA Gascoigne Agenais commissaires 2026
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	26/03/2026 - N°23
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	26/03/2026 - N°285
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	FOURCADE Annie
Téléphone :	06 09 86 77 12
Mail :	secretariat@asagascogneagenais.com
Organisateur technique	
Nom :	CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS
Adresse :	96 Chemin de Laclavette 47200 MARMANDE
Téléphone :	06 86 04 42 53
Mail :	clubautomobilemarmandais@laposte.net

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1 P : OFFICIELS

<i>Présidente du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs</i>	Annie FOURCADE Robert COMBE Monique NOBLE	Licence N° 15323 - 1006 Licence N° 11108 – 1006 Licence N° 120099 - 1016
<i>Directeur de Course Directeur de Course Adjoint Directeur de Course Stagiaire</i>	Christophe ORTIZ Gabriel GIANOLO Isabelle RENO	Licence N° 49986 - 1205 Licence N° 7760 – 1202 Licence N° 136518 - 1117
<i>Commissaire Technique Responsable Commissaires techniques</i>	Jean-Raphaël BUREAU Patrick BATARD Jean-Jacques SANGOIGNET	Licence N° 15302 - 0914 Licence N° 146650 - 1013 Licence N° 28229 - 1006
<i>Chargé de la mise en place des moyens</i>	Philippe QUIOC	Licence N° 204054 – 1006
<i>Chargé des relations avec les concurrents</i>	Philippe JEAN Hélène DERIAUD	Licence N° 22816 - 1006 Licence N°15713 - 1015
<i>Chargé des commissaires de route</i>	Fabrice ZAIA	Licence N° 187750 – 1006
<i>Chronométrateurs</i>	Monique BOUGEOIS Jean-Pierre GRENEREAU Christiane ZONTA	Licence N° 132559 – 1004 Licence N° 15326 - 1006 Licence N° 45048 – 1003
<i>Médecin</i>	Dr. Dominique GILLET	
<i>Chargé de presse</i>	Jean-Paul QUIOC	

ARTICLE 1.2 P : HORAIRES

Clôture des engagements	Mardi 18 Août 2026 à Minuit
Publication de la liste des engagés	Mercredi 19 Août 2026 à 20h
Vérifications administratives	Vendredi 21 Août 2026 de 15h à 19h Samedi 22 Août 2026 de 7h00 à 8h15 <i>Salle des fêtes d'Argenton</i>
Vérifications techniques	Vendredi 21 Août 2026 de 15h15 à 19h15 Samedi 22 Août 2026 de 7h15 à 8h30 <i>Parking de la Salle des fêtes</i> <i>Parc pilotes (pour les Groupes DE et CN/CNF/CM)</i>
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Samedi 22 Août 2026 à 8h40 <i>50 mètres avant la ligne de départ</i>
Briefing des commissaires	Samedi 22 Août 2026 de 7h30 à 7h45 <i>Salle des fêtes d'Argenton au petit-déjeuner</i>
Essais non chronométrés	Samedi 22 Août 2026 de 8h45 à 10h30 2 montées
Essais chronométrés	Samedi 22 Août 2026 de 10h30 à 12h00 2 montées
Briefing des pilotes	Ecrit
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Samedi 22 Août 2026 à 13h30 <i>50 mètres avant la ligne de départ</i>
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Samedi 22 Août 2026 à 7h45 <i>Salle des fêtes d'Argenton</i>
Course	

1 ^{ère} montée	à partir de 13h30
2 ^{ème} montée	à partir de 14h30
3 ^{ème} montée	à partir de 15h30
4 ^{ème} montée	à partir de 16h30
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium	Samedi 22 Août 2026 , à la redescente de la dernière montée, sur la prégrille de départ
Remise des prix	Samedi 22 Août 2026 , 45 minutes après l'affichage <i>Salle des fêtes d'Argenton</i>
Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès	Samedi 22 Août 2026 , 45 minutes après l'affichage <i>Salle des fêtes d'Argenton</i>

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

ARTICLE 1.3 P : VERIFICATIONS

Voir Article 1.2P.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage BOURY, « Le Clavier », RD933, 47250 BOUGLON.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents doivent présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et leur passeport technique.

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit :

Samedi 22 Août 2026 après 8h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement signée et affichée par le Directeur de Course.

Pesage des voitures : pesée libre.

ARTICLE 1.5 P : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Parc concurrent (Relatif à l'Article 6.5p) :

Afin de permettre une optimisation de la surface du parc concurrent, les véhicules des accompagnants devront être garés à l'extérieur du parc concurrent. Toute incompréhension ou mauvaise foi d'un concurrent à ce sujet sera portée à la Direction de course sous peine de mise hors course.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

ARTICLE 3.1 P : ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, à l'adresse suivante :

**Philippe QUIOC – CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS
473 Route de Montpouillan 47250 GUERIN**

Jusqu'au Mardi 18 Août 2026 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 280 €, réduits à **140 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Pour les engagements reçus avant le Lundi 3 Août 2026, une réduction de 10 € sera appliquée, soit 130 €.

Pour les licenciés de l'ASA Gascogne Agenais, une réduction de 10 € sera appliquée, soit 120 € avant le Lundi 3 Août 2026 ou 130 € après cette date.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les titres de participation sont autorisés pour les pilotes uniquement en groupe F2000, N/FN, A/FA, FC, GT de série. Tarif : 59 €.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à **100**.

Les groupes et classes sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte 2026 (voir tableau Coupe de France de la Montagne).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

ARTICLE 4.2 P : CARBURANTS-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2026

ARTICLE 4.2.1 P : ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte 2026

ARTICLE 4.3 P : NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2026

ARTICLE 4.4 P : MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2026 – Tableau de sécurité

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée par additif

Publicité optionnelle : sera communiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

ARTICLE 6.1 P : PARCOURS

La course de côte d'Argenton-Bouglon se déroulera sur le CD 106 et CD 147 situés sur les communes d'Argenton et de Bouglon (47250) – voir plan en annexe.

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : CD106 à Argenton // Arrivée : CD147, Ecole de Bouglon.

Longueur du parcours : 1200 mètres // Pente moyenne : 8 %

Modalités de retour au départ : les concurrents rejoindront en convoi, par le parcours de la Course et à vitesse modérée, le départ où ils seront rangés dans leur ordre de départ.

Prégrille de départ : D106 dans le bourg d'Argenton
Parc d'arrivée : D147E à Bouglon et bourg de Bouglon

ARTICLE 6.2 P : ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les concurrents emprunteront le circuit en convoi, après avoir été mis en prégrille au niveau du Parc Pilotes.

ARTICLE 6.3 P : FILE DE DÉPART

Situé sur le CD 106 à Argenton, sur une seule file.

Tous les concurrents devront aller tourner au fond de la prégrille de départ. Les conducteurs devront se ranger en 1 seule file du même côté, dans la zone prévue à cet effet en respectant l'ordre de départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.

Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 6.4 P : SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 6.4.1 P : Particularité de la présentation du Drapeau Rouge pour les Courses de Côte.

Suite à une obstruction de la piste ou un accident nécessitant la mise en œuvre des secours, la course sera arrêtée par la présentation d'un drapeau rouge aux concurrents suivants, par les Commissaires du poste concerné. Les postes situés en aval devront également présenter le drapeau rouge et ce jusqu'à la ligne de départ. Les concurrents devront alors s'arrêter à l'endroit où ils reçoivent le drapeau et attendre les instructions des officiels.

ARTICLE 6.5 P : PARC CONCURRENTS

· Situé sur le parking de la salle des fêtes d'Argenton, sur le parking de l'Ecole et de la Mairie, sur la D106 ainsi que Route de Figuès à Argenton.

· Le parc concurrent est accessible à partir de 9h, le Vendredi 21 Août 2026.

Dans les parcs concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis au moins 2 ans.
 - De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
 - De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.
- La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

ARTICLE 6.6 P : PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le parc concurrent à Argenton.

ARTICLE 6.7 P : TABLEAU D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, à l'entrée du local des vérifications administratives.

Pendant les essais et la course : 50 mètres avant la ligne de départ

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée finale : au même endroit que pendant les essais et la course.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 6.8 P : PERMANENCE

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

Vendredi 21 Août 2026 de 14h à 19h00 à la salle des fêtes d'Argenton

Samedi 22 Août 2026 de 7h30 à 19h00 à la salle des fêtes d'Argenton

Téléphone permanence : 06 09 86 77 12 ou 06 86 04 42 53.

**Centre de secours le plus proche :
Centre de Secours de Casteljaloux – 05 53 76 07 40
CHIC MARMANDE-TONNEINS - 05 53 20 30 40**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 7.1 P : ESSAIS

Voir le règlement standard des Courses de Côte 2026.

ARTICLE 7.2 P : CONFERENCE AUX PILOTES

La conférence aux pilotes (briefing) sera écrite.

ARTICLE 7.3 P : COURSE

La procédure de départ se fera par feux tricolores. Voir règlement standard des Courses de Côte 2026.

ARTICLE 7.4P : ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les courses de côte régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement de la course s'effectuera sur la meilleure montée de course. En cas d'impossibilité d'effectuer une montée sur ennui mécanique, les concurrents devront avertir impérativement un chargé des relations avec les concurrents pour transmission à la direction de course, sous peine d'exclusion de la course.

Les classements provisoires seront affichés le Samedi 21 Août 2026, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée situé à Argenton.

Il sera établi :

- Un classement général « Sport » (Série A)
- Un classement général « Production » (Série B)
- Un classement féminin
- Un classement pour chacun des Groupes, tel que défini à l'Article 4.1 du règlement standard
- Un classement pour chacune des Classes, tel que défini à l'Article 4.1 du règlement standard

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

<u>Scratch</u> :		1^{er} : 220 €	2^e : 170 €	3^e : 130 €
<u>Groupe</u> :	De 1 à 3 Partants	1^{er} : 100 €		
	Entre 4 et 9 Partants	1^{er} : 120 €		
	10 Partants et +	1^{er} : 150 €	2^e : 80 €	
<u>Classe</u> :	Entre 1 et 6 Partants	1^{er} : 60 €		
	7 à 11 Partants	1^{er} : 100 €	2^e : 50 €	3^e : 30 €
	12 Partants et +	1^{er} : 150 €	2^e : 110 €	3^e : 80 €
<u>Féminine</u> :	Moins de 6 Partantes	1^{ère} : 50 €		
	7 Partantes et +	1^{ère} : 100 €	2^e : 30 €	

Les prix ne sont pas cumulables ni redistribuables.

Tous les concurrents seront récompensés en lots.

Tous les commissaires seront récompensés.

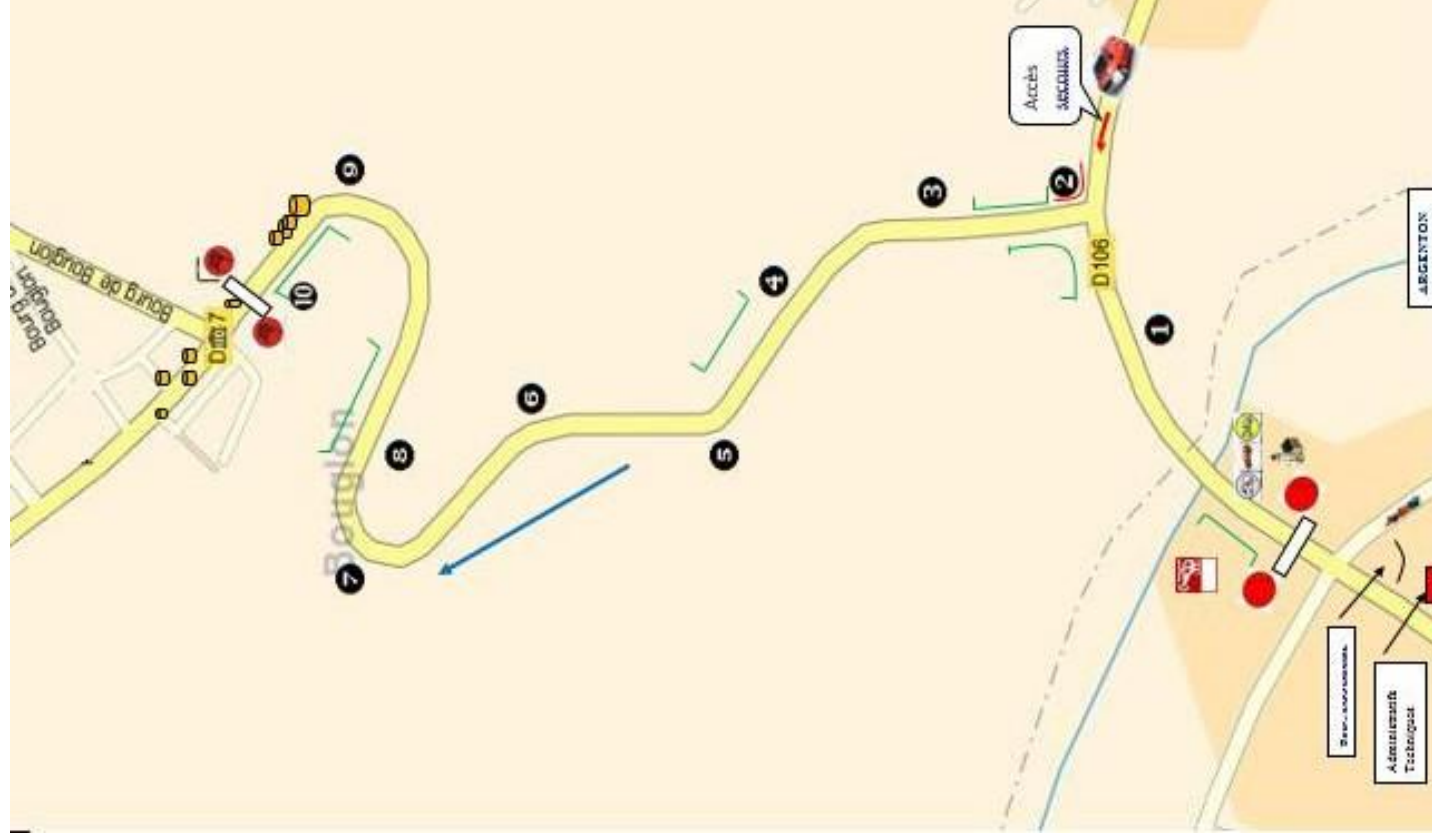
La remise des prix se déroulera le Samedi 22 Août 2026, 45 minutes maximum après l'affichage final, à la Salle des fêtes d'Argenton.

Annexe engagement :

Les pilotes participant à la 9ème Course de Côte d'Argenton-Bouglon et au 16ème Slalom en Côte d'Argenton-Bouglon bénéficieront d'une réduction sur l'engagement aux 2 épreuves, soit :
190 € pour les 2 épreuves au lieu de 220 € avant le
Lundi 3 Août 2026,
200 € au lieu de 235 € après le Lundi 3 Août 2026
(cachet de la poste faisant foi)

9^e Course de Côte ARGENTON-BOUGLON 21 et 22 Août 2026

Plan Général avec légende



	1	2	Ambulance et Médecin	
Pose de Commissaires et Cibistes				
Dépanneuse			Quilles	
Balles rondes			Zone Public	
Zone interdit Public			Sens de la Course	
Zone parc fermé				

PLAN DE SECURITE

- Les Zones "Interdit public" sont définies par des panneaux "Interdit Public" et des zones de surface en Rubalise **ROUGE**

- Le circuit sera muni de :
 - 10 postes de Commissaires de Route, répartis sur l'ensemble du circuit. Chaque Commissaire sera équipé, selon la réglementation FFSA de :
 - Drapeaux & matériel nécessaire
 - Extincteur
 - Liaison radio

 - 2 ambulances :
 - Avec le personnel qualifié

 - 1 véhicule de remorquage :
 - Pour le dégagement éventuel du circuit

 - 1 médecin :
 - Dr GILLET Dominique

Les Pompiers ont été informés par courrier. Ils seront contactés par téléphone, si cela est nécessaire.